



#### Directeur Général, Directeur de publication

**Babacar NDIR** 

Directeur Général Adjoint

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)

Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)

Agent Comptable Particulier (ACP)

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale

Allé Nar DIOP

Mbaye FAYE

Papa Ibrahima Silmang SENE

Allé Nar DIOP

Ouleye K. SOW DIOP

Papa Amadou Moustapha NIANG

Mam Siga NDIAYE

#### COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOUM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION									
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP								
ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA								
2. MIGRATION	Awa CISSOKO								
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY								
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL								
5. SANTE	Amy Collé CISSE								
6. JUSTICE	Maguette SARR								
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA								
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME								
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE								
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF								
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE								
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF								
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE								
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE								
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR								
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE								
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENGHOR								
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE								
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE								
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ								
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE								
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO								
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF								
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO								

#### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: <a href="mailto:www.ansd.sn">www.ansd.sn</a>; Email: <a href="mailto:statsenegal@ansd.sn">statsenegal@ansd.sn</a>

Distribution: Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

## **Introduction**

L'eau, élément vital pour la survie de l'homme, n'est pas accessible pour certaines populations. Or, l'utilisation d'une eau salubre amoindrit le risque de contracter des maladies d'origine hydrique.

Les risques sanitaires sont encore plus accentués en cas de déficit de système d'assainissement adéquat, alors que dans la plupart des pays en développement, le secteur de l'assainissement est peu développé. D'ailleurs, contrairement au secteur de l'eau, les objectifs visés par les OMD n'ont pas pu être atteints, et ce malgré les investissements et efforts consentis pour faire évoluer la situation.

Toutefois, en y regardant de plus près, l'OMD relatif à l'eau a été certes atteint au niveau mondial, mais à l'échelle continentale, des retards sont notés en Afrique Subsaharienne et en Océanie notamment.

Au Sénégal, de nombreux projets et programmes, coordonnés par le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), sont mis en place. Cela a permis d'améliorer considérablement l'accès à l'eau en particulier en milieu rural. Toutefois, en ce qui concerne l'assainissement, les ouvrages d'assainissement construits par les projets et programmes intervenants sur le territoire ne sont pas, par endroit, utilisés par les populations car inadaptés pour certains à leur réalité. De sorte qu'il n'est pas rare de trouver des populations ayant des ouvrages d'assainissement adéquats mais qui pratiquent encore la défécation à l'air libre.

A la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD) mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, mais aussi sur la qualité et la disponibilité du service. La cible 6.1 de l'ODD 6 vise à « d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous ». L'accès universel en question vise pratiquement tous les contextes (les ménages, les écoles, les établissements sanitaires, le milieu professionnel, etc.). La réduction des inégalités entre les différents sous-groupes de la société et une meilleure prise en compte des besoins des populations vulnérables sont également recherchées. Cette ambition est également affichée par la cible 6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

L'Objectif 6 cherche, en fait, à « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il concerne ainsi tout le cycle de l'eau.

Du fait de son influence sur d'autres domaines tels que la santé et l'économie, le secteur de l'eau et de l'assainissement fait l'objet d'une attention particulière et est suivi par différents acteurs. Au niveau mondial, UN Water (ONU Eau) et ses différentes composantes ont développé une méthodologie pour le suivi des indicateurs de l'eau et de l'assainissement et publient régulièrement des rapports thématiques. Au niveau du continent africain, le Conseil des Ministres africains Chargés de l'Eau (CMACE ou AMCOW sigle anglais) a mis en place une plateforme de suivi des indicateurs liés à l'eau et élabore un rapport continental sur le secteur.

L'objectif principal de ce chapitre est de faire un point de la situation du Sénégal en matière d'eau et d'assainissement. Il est structuré en deux parties. La première est consacrée au secteur de l'eau et la seconde fait le point sur le secteur de l'assainissement, essentiellement les types de toilettes utilisés par les ménages.

#### **Encadré**

Les données de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) réalisée en 2017 seront utilisées pour mener à bien ce travail. Le volet ménage de cette enquête comporte un certain nombre de questions relatives à l'accès à l'eau, au type de toilettes et à l'hygiène qui permettent de dresser le profil des ménages sénégalais en ce qui concerne leur accès à l'eau et à l'assainissement.

## **VIII.1. HYDRAULIQUE**

Au niveau national, divers acteurs interviennent dans le secteur de l'hydraulique. En effet, les structures assurant la desserte ou le suivi de l'eau sont différentes selon le

milieu. En général, la Sénégalaise des Eaux (SDE) et la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) assurent l'approvisionnement en eau potable des zones urbaines alors que l'Office des Forages Ruraux (OFOR) est responsable de l'alimentation des zones rurales.

L'accès à l'eau est appréhendé au moyen de plusieurs variables dont les sources d'eau de boisson, les distances à ces sources et le traitement de l'eau recueillie.

#### VIII.1.1. SOURCES D'EAU DE BOISSON

La source d'eau est l'un des éléments les plus considérés dans l'accès à l'eau. Selon la méthode JMP, la source d'eau est dite améliorée dès lors qu'elle est protégée de la contamination (des eaux de ruissellements et des fientes d'oiseaux notamment). Sont considérées comme sources améliorées les points d'approvisionnement en eau suivants : branchement domestique (robinet dans le logement ou la concession), robinet public, puits à pompe, forage, puits protégé, source protégée, eau de pluie, camion-citerne et eau en bouteille ou en sachet. Les puits et sources non protégés correspondent aux sources d'eau non améliorées, de même que les eaux de surface.

## VIII.1.1.1 Inégal accès à l'eau de boisson

Au Sénégal, l'essentiel des ménages a accès à une eau de boisson issue d'une source améliorée. En effet, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous, plus des quatre cinquième des ménages s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source d'eau améliorée.

Toutefois, de fortes disparités s'observent non seulement entre les régions, les écarts pouvant varier du simple au double, mais aussi selon le milieu de résidence au sein d'une même région.

En effet, la quasi-totalité des ménages des régions de Dakar (99,6%) et Louga (98,6%) utilisent une source améliorée. Dans une moindre mesure, Diourbel, Kaffrine et Thiès s'inscrivent dans la même lignée avec moins de 10% de ménages n'ayant pas accès à une source améliorée d'eau de boisson.

Au nord (Saint-Louis et Matam) et à Kaolack, au moins 8 ménages sur 10 boivent de l'eau d'une source améliorée.

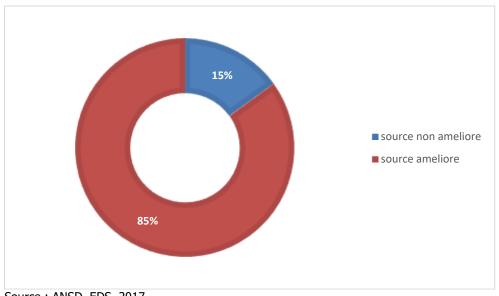
A l'inverse, les ménages des régions du Sud, en particulier Sédhiou et Kolda, se distinguent par un moindre accès à une source améliorée d'approvisionnement en eau potable. Tambacounda, Fatick et Kédougou se situent dans une position intermédiaire avec un peu moins de 40% de ménages n'usant pas d'une source améliorée.

Malgré un écart considérable par rapport à la zone urbaine, le milieu rural se caractérise par une part importante de sa population utilisant un point d'eau amélioré pour s'approvisionner (74%). En milieu urbain, plus de 9 ménages sur 10 utilisent une source améliorée.

En général, cette différence en faveur du milieu urbain, en termes d'accès à une source d'eau améliorée, est généralement observée au sein des régions. Toutefois, le Graphique VIII-2 met en évidence la particularité de la région de Kédougou. En effet, la proportion de ménages urbains (36,7%) utilisant un point d'eau amélioré y est plus faible que celle des ménages ruraux (21,6%).

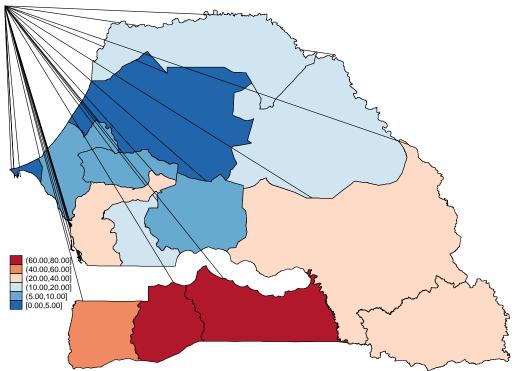
Dans certains cas, l'accès des ménages ruraux à une source améliorée constitue la principale source d'écart entre les régions. Il en est ainsi des régions de Louga, Dakar et Saint-Louis, où la totalité des ménages urbains utilisent un point d'eau amélioré pour s'approvisionner en eau de boisson tandis qu'environ 1,8%, 8,1% et 25,0%, respectivement des ménages ruraux des dites régions usent de l'eau issue d'une source non améliorée.

Dans les régions du sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), l'usage de l'eau d'une source non améliorée est certes plus fréquent en zone rurale (plus des trois quarts des ménages sont concernés), mais les ménages urbains ne sont pas en reste. En effet, la part des ménages urbains usant d'une eau puisée d'une source non améliorée oscille entre un peu plus du tiers à Ziguinchor (38,8%) à plus de la moitié des ménages à Kolda (56,7%).

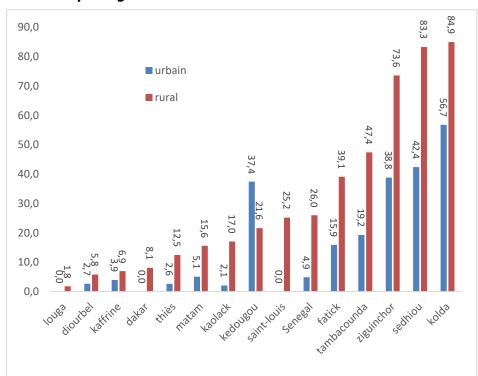


**Graphique VIII-1: Répartition des ménages selon le type de source d'eau (%)** 

Carte VIII-1 : Pourcentages de ménages usant d'une source d'eau non améliorée par région



Graphique VIII-2 : Pourcentages de ménages usant d'une source non améliorée par région selon le milieu de résidence



## VIII.1.1.2. robinet domestique principal source d'eau amélioré

Le puits non protégé constitue le principal type de point d'eau (96,1%) non amélioré. Tandis que du côté des sources améliorées, le robinet, pour l'essentiel domestique, est utilisé par plus de 7 ménages sur 10.

Cette prédominance du robinet domestique parmi les ménages ayant accès à une source améliorée, ne se retrouve pas dans toutes les régions.

Dans la région de Kédougou, le puits à pompe ou forage est utilisé par 67,7% des ménages. A peine plus du quart des ménage ont accès à un robinet (17,5% domestique et 8,6% public). A Sédhiou et Kolda, les ménages utilisant des sources améliorées d'approvisionnement en eau, ont recours soit à un robinet (respectivement 49,5% et 52,1% pour le domestique et 7,3% et 6,1% pour le public), soit à un puits/source protégé (respectivement 30,3% et 28,8%) soit à un puits à pompe ou forage (respectivement 12,3% et 13,0%).

Dans les régions où environ la moitié ou un peu plus des ménages disposent d'un robinet domestique, le deuxième point d'eau le plus fréquemment utilisé correspond soit au puits/source protégé (30,3% à Sédhiou et 28,8% à Kolda), soit le robinet public (36,9% à Kaffrine et 31,8% à Kaolack) soit le camion-citerne (34,4% à Diourbel).

100,0 90,0 19.6 80,0 34.4 36,9 70,0 60,0 67,7 50,0 92.7 40,0 77.7 77,4 74,2 71,0 66,1 63,1 30,0 57,5 55,7 52,8 52,1 50,3 49,5 20,0 10,0 0,0 zotal ■ robinet domestique ■ robinet public forage ■ puit/source protégé eau de pluie camion citerne eau en bouteille

Graphique VIII-3 : Répartition des ménages usant une source améliorée selon le type de point d'eau par zone de résidence (%)

## VIII.1.2. DUREE DE TRAJET POUR LA COLLECTE DE L'EAU POTABLE

Etant donné les risques de contamination entre le point d'accès à l'eau et la destination finale (domicile), il est important de mesurer la distance parcourue pour s'approvisionner en eau. Toutefois, du fait de la difficile évaluation des distances, il est le plus souvent utilisé le temps mis pour collecter l'eau. Ce temps inclut les files d'attente.

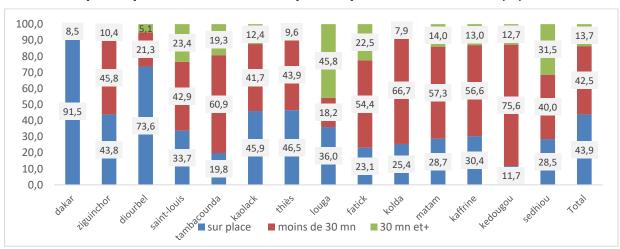
## VIII.1.2.1. Temps de collecte et région de résidence

Hors robinet domestique, les ménages mettent généralement moins de 30 minutes pour se procurer l'eau de boisson. Dans ce cas, la collecte de l'eau se fait souvent sur place (43,9%) ou à proximité du domicile (42,5%).

Au sein des régions, de fortes disparités s'observent. En effet, avec 9 ménages sur 10 disposant d'un point d'eau à domicile, Dakar se distingue nettement des autres régions. Dans une moindre mesure, Diourbel se situe dans la même lignée, avec 73,1% des ménages usant d'un point d'eau sur place.

Les régions de Kédougou et Tambacounda se singularisent par la plus faible proportion de ménages disposant d'un point d'eau à domicile (respectivement 11,7% et 19,8%). Dans ces régions, les ménages n'ayant pas de robinet domestique, ont tendance à se déplacer non loin de leur domicile pour se procurer de l'eau de boisson.

Les plus fortes proportions de ménages mettant plus de 30 minutes pour se procurer le liquide précieux sont observées à Louga (45,8%) et Sédhiou (31,5%).



Graphique VIII-4 : Répartition des ménages n'ayant pas de raccordement domestique selon le temps mis pour la collecte de l'eau potable par zone de résidence (%)

## VIII.1.2.2. Temps de collecte et type de point d'eau

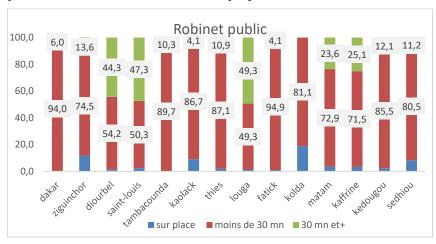
Selon le type de source d'eau, des disparités importantes s'observent entre les régions. les usagers des puits à pompe ou forage mettent en général plus de temps pour se procurer de l'eau de boisson. A l'exception des régions de Diourbel, Saint-Louis et Louga, où au moins 4 ménages sur 10 collectant l'eau d'un robinet public mettent plus de 30 minutes pour se la procurer, l'essentiel des ménages des autres régions concernées se procurent de l'eau de boisson non loin de leur lieu d'habitation.

En ce qui concerne, le puits/source protégé, ce n'est que dans les régions de Diourbel (52,3%), Louga (47,3%), Kaolack (39,5%) et Tambacounda (33,1%) que le temps mis pour collecter l'eau est supérieur à 30 minutes pour plus du tiers des ménages utilisant ce type de point d'eau comme source d'eau de boisson.

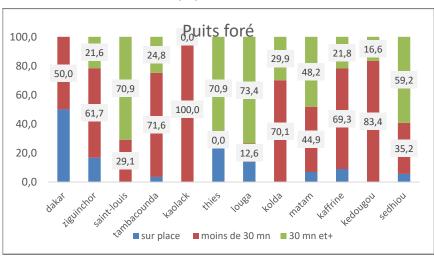
Parmi les usagers des puits/source non protégé, plus du tiers de ceux résidant dans les régions de Louga (66,7%), Saint-Louis (40,7%) et Sédhiou (33,1%) éprouvent plus de difficultés à se procurer de l'eau, puisqu'ils mettent plus de 30 minutes en général pour l'avoir.

A quelques exceptions près (Fatick pour les eaux de surface et Kolda pour l'eau en bouteille), les utilisateurs des eaux de surface, de l'eau en bouteille et de l'eau distribuée par les camions-citernes se déplacent non loin de leur domicile pour trouver l'eau.

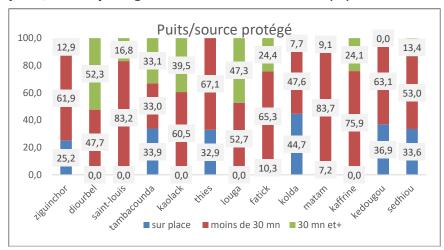
Graphique VIII-5 : Répartition des ménages usant d'un robinet public selon la durée de collecte (%)



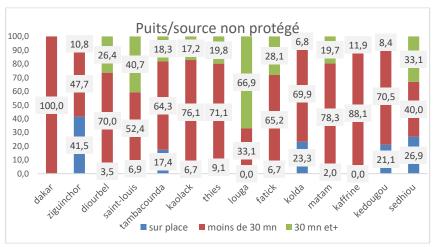
Graphique VIII-6 : Répartition des ménages usant d'un puits foré selon la durée de collecte (%)



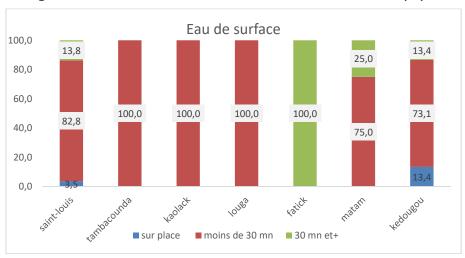
Graphique VIII-7 : Répartition des ménages usant d'un puits/source protégé selon la durée de collecte (%)



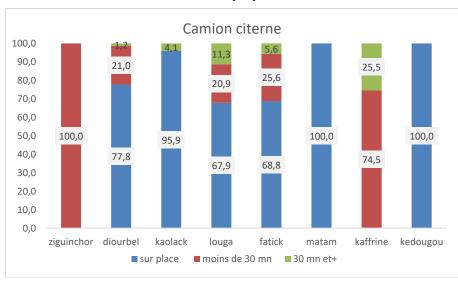
Graphique VIII-8: Répartition des ménages usant d'un puits/source non protégé selon la durée de collecte (%)



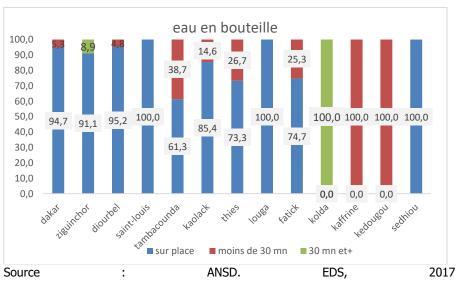
**Graphique VIII-9: Répartition des ménages usant d'eaux de surface selon la durée de collecte (%)** 



Graphique VIII-10: Répartition des ménages usant d'un camionciterne selon la durée de collecte (%)



Graphique VIII-11: Répartition des ménages usant d'eau en bouteille selon la durée de collecte (%)



## VIII.1.3. COLLECTE DE L'EAU, UNE AFFAIRE D'ADULTES ET DE FEMMES

Dans les ménages ne disposant pas d'un point d'eau sur place, la collecte de l'eau est généralement assurée par les femmes adultes (82,4%). Il existe quelques ménages (5,7%) pour lesquels les corvées d'eau sont assurées par les enfants âgés de moins de 15 ans.

Dans toutes les régions du pays, les femmes sont plus nombreuses pour la collecte de l'eau. Les ménages dans lesquels les hommes s'occupent des corvées d'eau sont plus importants dans les régions de Diourbel (24,1%), Dakar (21,1%), Louga (20,2%) et Fatick (17,6%). En outre, les régions sud (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) et de Thiès se caractérisent également par une part très faible de ménages dans lesquels les enfants assurent l'approvisionnement en eau lorsque le point d'eau se trouve en dehors du domicile.

A l'inverse, les régions de Saint-Louis et Fatick se distinguent par une implication plus fréquente des enfants de moins de 15 ans, en particulier du sexe féminin, pour la collecte d'eau (respectivement 13,0% et 10,7%).

100,0 90,0 80,0 70.0 60,0 50.0 94,1 92,4 88,1 86,4 87,0 83,9 40.0 77,5 73,7 72,9 71,7 68,8 30,0 20,0

■ fille moins de 15 ans

garcon moins de 15 ans

Graphique VIII-12 : Répartition des ménages selon la personne responsable de la collecte de l'eau par région (%)

Source: ANSD. EDS, 2017

10,0

Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont les plus impliquées dans la collecte d'eau hors du domicile (72,0% en zone urbaine et 84,8% en milieu rural). Toutefois, une différence notable est relevée en ce qui concerne la participation des hommes. Ceux résidant en milieu urbain participent plus aux corvées d'eau. Lorsque le ménage ne dispose pas d'une source d'eau sur place, près du quart de ceux qui collectent l'eau en milieu urbain (23,6% contre 9,2% en zone rurale) sont des hommes adultes. De plus, la participation des enfants est généralement plus faible en zone urbaine qu'en milieu rural.

A l'échelle des régions, la « spécialisation » des femmes adultes ne se retrouve pas partout, en particulier en milieu urbain. En effet, dans les zones humaines de Diourbel et de Louga, les hommes adultes sont plus nombreux à s'acquitter des corvées d'eau lorsque la source est hors du domicile.

100,0 12,1 14,5 90.0 14,2 22,5 23.6 23.7 29,3 11,0 80,0 23,8 70,0 35,2 64,1 45,7 60,0 50.0 97,5 90,3 86,2 85,5 40,0 79,3 76,2 72.7 72,0 70,5 66,8 61.8 30,0 52,8 20,0 40,9 34,0 10,0 0,0 kaffrine 101183 femme adulte ■ homme adulte fille moins de 15 ans ■ garçon moins de 15 ans

Graphique VIII-13: Répartition des ménages urbains selon la personne responsable de la collecte de l'eau par région (%)

100,0 90,0 80,0 70,0 60.0 50,0 96.4 95,3 92,8 89,2 89,8 87,6 88,8 87,2 86,1 85.7 84.8 40,0 78,0 75,1 30.0 20,0 10.0 0,0 femme adulte ■ homme adulte fille moins de 15 ans garcon moins de 15 ans

Graphique VIII-14: Répartition des ménages ruraux selon la personne responsable de la collecte de l'eau par région (%)

#### VIII.1.4. TRAITEMENT DE L'EAU

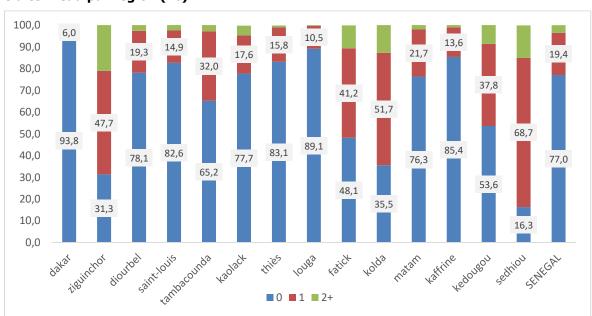
# VIII.1.4.1. Pratique du traitement de l'eau avant sa consommation

Le traitement de l'eau avant usage permet de lutter contre certaines maladies telles que la dysenterie, la diarrhée et le choléra. Au Sénégal, pour sept ménages sur dix, l'eau ne fait l'objet d'aucun traitement avant la consommation. Cette situation est plus fréquente en milieu urbain. En milieu rural, plus du tiers des ménages use au moins d'une méthode de traitement pour rendre l'eau potable (contre environ 14% en zone urbaine). Peu de ménages usent de deux méthodes ou plus pour rendre l'eau potable (3,5% pour le milieu urbain et 4,9% pour le rural).

La Carte VIII-2 met en évidence un contraste entre les régions du nord et de l'ouest et celle du sud en matière de pratique. En effet, du nord au sud, on note une tendance à la hausse de la proportion de ménages traitant l'eau avant sa consommation. La région de Sédhiou apparaît comme étant celle où la pratique est plus courante, à peine moins de 10% des ménages y consomment l'eau sans un traitement préalable.

(80.00,100.00) (60.00,80.00) (40.00,60.00) (20.00,40.00) (0.00,20.00)

Carte VIII-2: Pourcentages de ménages ne traitant pas l'eau avant de la consommer



Graphique VIII-15: Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées pour traiter l'eau par région (%)

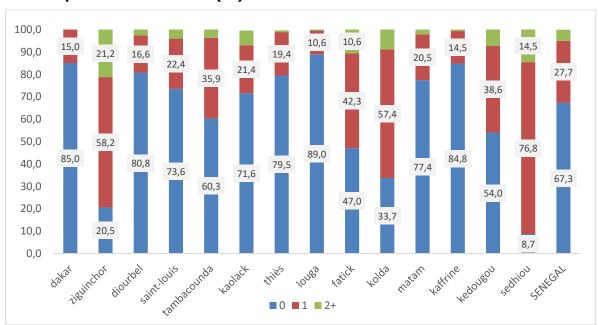
Lorsqu'on s'intéresse au nombre de méthodes utilisées pour traiter l'eau, l'usage d'une seule méthode est plus fréquente quelle que soit la région. La plus forte proportion d'usagers d'au moins deux méthodes est relevée à Ziguinchor (21,0%). Une part plus faible, mais non moins négligeable, est observée à Sédhiou (14,9%), Kolda (12,7%) et Fatick (10,5%).

A l'image du niveau national, au sein des régions, les ménages des zones rurales traitent bien plus souvent l'eau que ceux du milieu urbain. Toutefois, même si dans la plupart des cas, la pratique la plus répandue est l'usage d'une seule méthode quelle que soit le milieu, il n'est pas rare de constater que pour une région donnée, la proportion de ménages utilisant au moins deux méthodes est plus importante dans la zone urbaine. Il en est ainsi notamment de Kolda où 21,8% des ménages urbains combinent concomitamment plusieurs méthodes de traitement de l'eau alors que seuls 8,8% de ceux du milieu rural le font même si de manière globale la pratique du traitement y est plus fréquente. (Sédhiou et Kédougou se situent également dans la même lignée.)

100,0 6,8 10,2 10,2 12,6 11,6 12,9 9.5 16,1 11,6 90,0 20.7 23,1 21.8 25.9 80,0 34,1 36,6 35,9 70,0 39,6 33,7 60,0 38.4

Graphique VIII-16: Répartition des ménages urbains selon le nombre de méthodes utilisées pour traiter l'eau par milieu de résidence (%)

50,0 94,2 92.6 89,8 87,9 86,4 86,2 85,3 40,0 76.1 72,5 63,2 30,0 52.5 52,5 45.6 43,6 20,0 39,8 10,0 0,0 saint louis sedhiou diourbel fatick Kolgs thies OUES ■0 ■1 ■2+



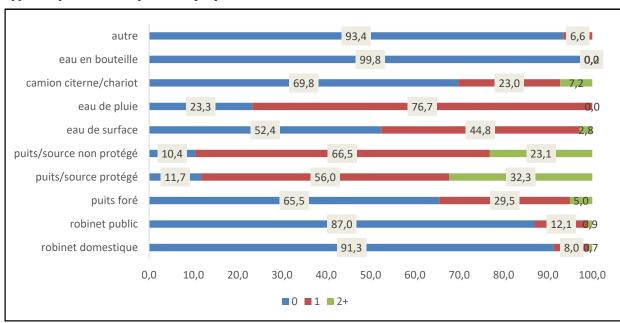
Graphique VIII-17: Répartition des ménages ruraux selon le nombre de méthodes utilisées par zone de résidence (%)

En général, le traitement de l'eau est plus fréquent dans les ménages s'approvisionnant en eau d'une source non améliorée.

L'eau des puits et sources, protégés ou non, est quasi systématiquement traitée. En effet, au moins 8 ménages sur 10 traitent l'eau collectée des puits et sources protégés ou non. En outre, plus de 23% d'entre eux utilisent au moins deux méthodes pour rendre l'eau potable.

Dans une moindre mesure, l'eau de pluie se démarque également par une forte proportion des ménages la traitant avant son usage (76,7%).

L'eau collectée des puits à tube/forage ou des camions citernes fait l'objet d'un traitement avant son emploi dans environ un tiers des cas. L'eau en bouteille et celle du robinet sont généralement consommées sans traitement préalable.



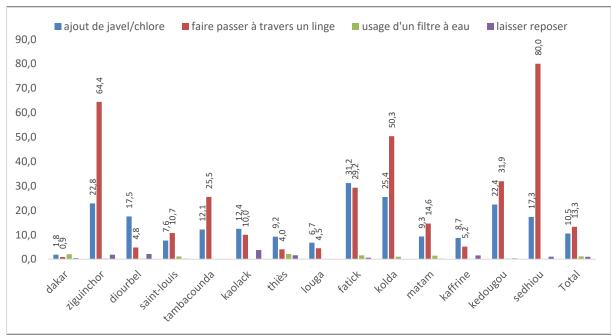
Graphique VIII-18: Répartition des ménages selon le nombre de méthodes utilisées par type de point d'eau potable (%)

## VIII.1.4.2. Méthode de traitement eau potable

En général, les méthodes de traitement de l'eau comprennent l'ébullition, l'ajout de javel ou de chlore, l'utilisation d'un linge pour passer l'eau, le filtrage et la désinfection solaire. Au Sénégal, les méthodes les plus fréquentes sont l'utilisation d'un linge pour passer l'eau (13,3%) et l'ajout de javel ou de chlore (10,5%). Rares sont les ménages qui font bouillir l'eau et 1% utilisent un filtre à eau moderne ou la laissent reposer avant sa consommation. La majorité des ménages des régions du sud font passer l'eau à travers un linge (80,0% à Sédhiou, 64,4% à Ziguinchor et 50,3% à Kolda). Au moins un quart des ménages de Kédougou (31,9%), Fatick (29,2%) et Tambacounda (25,5%à le font également.

L'ajout de javel est plus fréquent à Fatick (31,2%) et dans une moindre mesure à Kolda (25,4%), Ziguinchor (22,8%) et Kédougou (22,4%).

En somme, les ménages des régions du grand sud (Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Kédougou et Tambacounda) et du nord (Saint-Louis et Matam) tendent à préférer l'usage d'un linge pour faire passer l'eau tandis ceux du centre et de l'ouest sont plus portés vers l'ajout de javel.



Graphique VIII-19: Pourcentages de ménages par méthodes de traitement de l'eau utilisées selon la région

#### VIII.2. ASSAINISSEMENT

Les toilettes sont dites améliorées dès lors qu'elles « assurent une séparation hygiénique des excrétas humains empêchant tout contact avec les personnes »<sup>38</sup>. La défécation à l'air libre peut être source de contamination de l'eau de boisson et de la nourriture à la suite de la dispersion par le vent notamment des matières fécales. Cela peut ainsi générer des maladies et entrainer des dommages économiques aux ménages concernés.

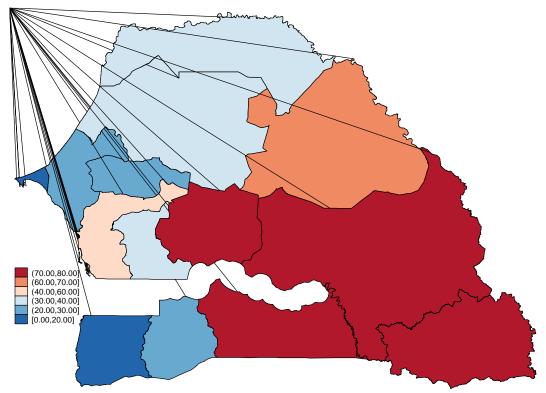
C'est en ce sens que les OMD visaient l'élimination de cette pratique. Toutefois, malgré les progrès réalisés, de nombreux efforts sont à fournir pour enrayer cette pratique. En effet, l'OMD y relatif n'a pas pu être atteint en 2015. L'Afrique Subsaharienne figure parmi les zones les plus en retard en matière d'assainissement. Entre 1990 et 2015, les progrès réalisés dans ce domaine sont parmi les plus faibles du monde.

<sup>38</sup> JMP

#### VIII.2.1. ACCES A L'ASSAINISSEMENT

#### VIII.2.1.1. L'accès à des toilettes améliorées

Au Sénégal, un peu plus du quart de la population ne dispose pas de toilettes améliorées (27,4%) dont environ 13,0% pratiquent la défécation à l'air libre. La plupart des ménages sénégalais utilisent des toilettes améliorées. Toutefois, à l'échelle régionale, les ménages résidant à l'est (Matam, Tambacounda et Kédougou), à Kaffrine et à Kolda sont plus défavorisés en matière d'assainissement. En effet, l'immense majorité d'entre eux ne disposent pas de toilettes améliorées contrairement à ceux résidant plus à l'ouest. Dakar et Ziguinchor apparaissent comme les régions les plus nantis en ce qui concerne l'usage de toilettes améliorées, puisqu'on y observe les plus faibles proportions de ménages n'ayant pas accès à des lieux d'aisance améliorés. Dans une moindre mesure Thiès, Diourbel et Sédhiou se situent dans la même lignée.



Carte VIII-3: Pourcentages de ménage utilisant des toilettes non améliorées par région

Source: ANSD. EDS, 2017

Selon le milieu de résidence, le type de toilettes utilisé diffère. En milieu rural, un peu moins de la moitié des ménages ne disposent pas de toilettes améliorées (contre 7,1% en milieu urbain). Cet important écart au niveau national est le reflet des disparités au sein des régions.

Dans les régions où l'accès à des toilettes améliorées est le plus faible, cela concerne aussi bien les ménages ruraux et les urbains (plus de 60% des ménages ruraux et plus du tiers de ceux des zones urbaines).

Dans les autres régions le niveau global de l'accès aux toilettes améliorées est dû à l'importance du milieu rural, puisque dans la plupart des cas au moins 8 voire 9 ménages urbains sur 10 disposent de lieux d'aisances améliorées.

Graphique VIII-20: Pourcentages de ménage utilisant des toilettes non améliorées par milieu de résidence selon la région

Source: ANSD. EDS, 2017

## VIII.2.1.2. type de toilettes

Les toilettes améliorées le plus souvent utilisées par les ménages sont celles munies d'une chasse manuelle ou mécanique reliée soit à une fosse septique (41,1%) soit un réseau d'égout (13,5%).

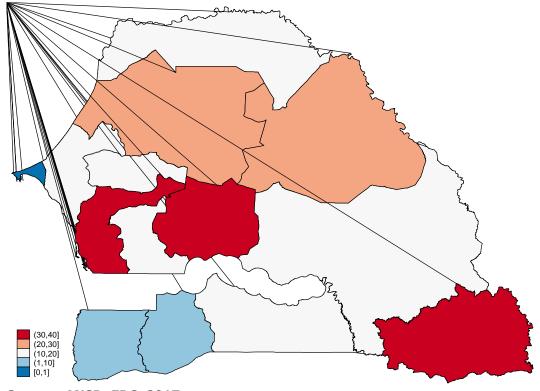
Le réseau d'égout est quasi inexistant dans les autres régions en dehors de Dakar, où 41,1% des ménages usent de toilettes munies d'une chasse d'eau raccordée à l'égout.

Par ailleurs, dans les régions les plus avancés en matière d'accès à des toilettes améliorées, la chasse d'eau reliée à une fosse septique et les latrines munies d'une dalle sont les deux principaux types de toilettes utilisées.

En ce qui concerne les autres régions où les toilettes non améliorées prédominent, les latrines sans dalle/trou ouvert, les latrines/toilettes suspendues et la nature sont les principaux lieux d'aisances des ménages.

Toutefois, il est à souligner que la défécation à l'air n'est pas plus pratiquée par les ménages des régions les moins avancés en matière d'assainissement. La carte cidessous met en évidence les disparités régionales relativement à la pratique de la défécation à l'air libre. Elle permet ainsi de relever que les régions de Fatick (30,2%), Kaffrine (36,6%) et Kédougou (30,2%) se distinguent par les plus fortes proportions de ménages ne disposant pas de toilettes et usant de la nature comme lieu d'aisance. Louga (27,1%) et Matam (20,6%) se démarquent également par une part relativement importante de ménages pratiquant la défécation à l'air libre.

Pourtant à Louga et Fatick, la majorité de la population utilisent des toilettes améliorées, cela conforte l'idée de l'existence de divergences de niveau d'accès selon le milieu de résidence au sein même des régions.



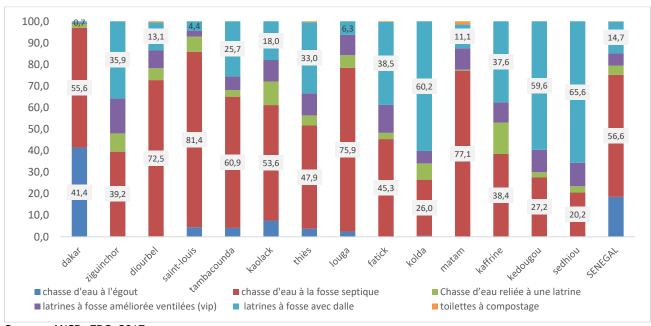
Carte VIII-4: Pourcentage de ménages pratiquant la défécation à l'air libre

Tableau VIII-1 Répartition des ménages par type de toilettes utilisées selon la région (%)

Région	Chasse d'eau connectée à un système d'égout	Chasse d'eau reliée à une fosse septique	Chasse d'eau reliée à une latrine	Chasse d'eau reliée à autre chose	Fosse d'aisances améliorée autoaérée	Fosses d'aisances avec dalle	Fosse d'aisances sans dalle/trou ouvert	Pas de toilettes /nature	toilettes à compostage	Latrines/ toilettes suspendues	Autre
Dakar	41,1	55,2	1,8	0,4	0,5	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4
Ziguinchor	0,3	32,7	7,1	1,2	13,5	29,9	10,9	4,0	0,0	0,0	0,4
Diourbel	0,2	53,7	4,1	0,6	6,1	9,7	6,7	17,8	0,3	0,2	0,6
Saint-Louis	3,0	56,2	4,9	0,3	1,9	3,0	8,0	13,9	0,0	8,3	0,5
Tambacounda	1,1	16,2	0,8	2,8	1,7	6,8	37,8	19,6	0,0	12,8	0,5
Kaolack	5,0	35,6	7,3	2,5	6,6	11,9	10,8	15,7	0,0	0,4	4,1
Thiès	3,0	38,0	3,7	0,1	8,1	26,1	5,5	14,7	0,3	0,0	0,4
Louga	1,5	46,9	3,6	1,3	5,8	3,9	6,0	27,1	0,0	3,1	0,6
Fatick	0,0	26,0	1,7	0,3	7,4	22,1	9,7	30,2	0,2	0,6	2,0
Kolda	0,1	5,7	1,6	0,3	1,3	13,1	58,4	18,7	0,0	0,3	0,4
Matam	0,0	30,1	0,2	0,0	3,9	4,3	18,5	20,6	0,6	21,0	0,8
Kaffrine	0,0	10,1	3,8	0,5	2,5	9,9	34,1	36,6	0,0	0,0	2,5
Kédougou	0,1	6,0	0,5	1,3	2,3	13,1	30,3	30,2	0,0	15,6	0,6
Sédhiou	0,2	15,0	2,2	0,6	8,1	48,8	18,4	6,6	0,0	0,0	0,0
SENEGAL	13,5	41,1	3,1	0,7	4,2	10,7	10,6	13,0	0,1	2,3	0,8

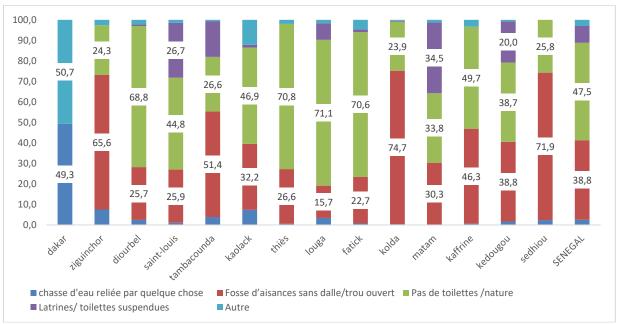
Les ménages usagers des toilettes améliorées, disposent le plus souvent de chasse d'eau reliée à une fosse septique ou de latrines à fosse avec dalle. Tandis que les usagers des toilettes non améliorées pratiquent, le plus souvent, la défécation à l'air libre. La majorité des ménages de cette catégorie résidant à Diourbel, Thiès, Louga et Fatick la pratique.

Graphique VIII-21:Répartition des ménages utilisant des toilettes améliorées par type selon la région (%)



Source: ANSD. EDS, 2017

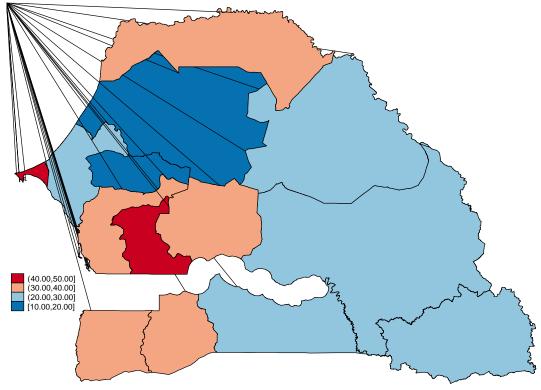
Graphique VIII-22: Répartition des ménages utilisant des toilettes non améliorées par type selon la région (%)



#### VIII.2.2. PARTAGE DES LIEUX D'AISANCE

## VIII.2.2.1. Une pratique plus fréquente en milieu urbain

Le partage des toilettes est pratiqué par près d'un tiers des ménages (31,9%). Le partage des toilettes est observé dans toutes les zones, mais est plus courant dans les régions de Dakar et Kaolack où au moins 4 ménages sur 10 utilisent des lieux d'aisance partagés avec d'autres ménages. Dans une moindre mesure, environ 3 ménages sur 10 des régions de Saint-Louis, Fatick, Kaffrine, Ziguinchor et Sédhiou sont concernés par le partage de toilettes. L'usage de toilettes partagées est plus faible à Louga (19,1%) et Diourbel (10,3%).



Carte VIII-5: Pourcentages de ménages utilisant des toilettes partagées selon la région

Source : ANSD. EDS, 2017

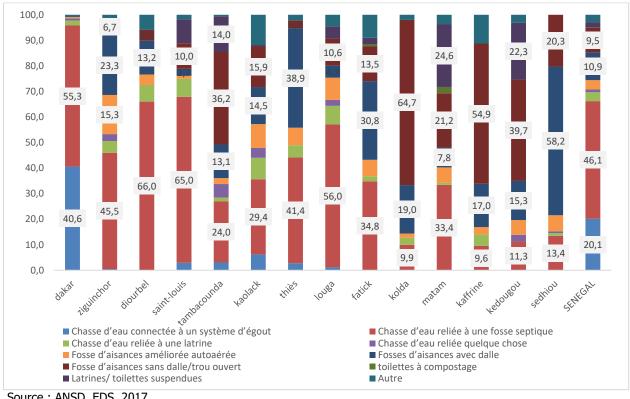
En milieu urbain, 37,2% des ménages utilisent des toilettes partagées contre 24,2% en zone rurale. Dans la majorité des régions, la proportion de ménages usant de toilettes partagées avec d'autres est plus importante en milieu urbain. Il s'agit des régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor, Kolda, Kédougou, Tambacounda, Diourbel et Saint-Louis. Dans les régions du centre (Fatick, Kaolack et Kaffrine), au moins un tiers de ménages ruraux et un quart de ceux du milieu urbain partagent leurs toilettes avec d'autres ménages.

60,0 ■ urbain ■ rural 50,0 44,5 40,0 30,0 20,0 10,0 0.0 tambacounda saint louis kaffine sedhiou **ke**donkon matam SENEGA

Graphique VIII-23: Pourcentages de ménages utilisant des toilettes partagées par type de toilettes selon le milieu de résidence

## VIII.2.2.2. Types de toilettes partagées

En général, la pratique du partage de toilettes est un peu plus fréquente dans les ménages utilisant des toilettes avec chasse (manuelle ou mécanique) reliée soit à une fosse septique 46,1%) soit au réseau d'égout (20,1%) Tel est le cas à Dakar, Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Louga, Thiès et Matam. Dans les régions de Kolda, Kaffrine, Kédougou et Tambacounda, les latrines sans dalle/ trous ouverts sont plus partagés. La majorité des ménages de Sédhiou partageant leurs lieux d'aisance disposent de latrines avec dalle. Ce type de toilettes est utilisé par respectivement 38,9% et 30,8% des ménages de Thiès et Fatick usant de toilettes communes.



Graphique VIII-24: Pourcentages de ménages utilisant des toilettes partagées par type de toilettes selon la région

## Conclusion

Ce chapitre a permis de faire le point sur la situation du pays en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, à travers la principale source d'eau de boisson et le type de toilettes utilisées par le ménage. Des progrès notables sont relevés, eu égard au double défi posé par l'agenda 2030, reprenant la quasi-totalité des OMD non atteints en 2015 avec plus d'ambition, en particulier l'inclusion d'un aspect qualitatif et de continuité des services d'eau et d'assainissement mais aussi une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux que soulèvent notamment le dérèglement climatique observé sur la planète.

Toutefois, la perspective régionale envisagée, dans le présent rapport met en lumière, des disparités parfois très fortes aussi bien en ce qui concerne l'accès à l'eau potable qu'en matière d'assainissement. Pour ce qui est de l'eau, les populations de la zone sud, en particulier celles résidant en milieu rural, boivent de l'eau issue d'une source d'eau non améliorée, en général, un puits/ source non protégé. Cependant, elles pratiquent bien plus souvent le traitement de l'eau avant sans consommation, en faisant passer l'eau à travers un linge et/ou par l'ajout de javel.

A l'inverse, dans des régions comme Dakar et Thiès, où l'essentiel de la population dispose d'un robinet domestique, très peu traite l'eau en y ajoutant de la javel avant de la boire.

La collecte de l'eau est bien souvent dévolue aux femmes adultes, même si, dans certaines régions, les plus urbanisées en général, une part non négligeable d'hommes participe à cette tâche (plus de 20% à Diourbel, Dakar et Louga).

Pour ce qui est de l'assainissement, les disparités sont encore plus fortes. Les régions de Kolda, Kédougou, Kaffrine, Tambacounda et Matam se distinguent par le plus faible accès à des toilettes améliorées quel que soit le milieu considéré.

La défécation à l'air libre, est une pratique encore bien présente dans le pays. Dans les régions de Fatick, Kaffrine et Kédougou, au moins 3 ménages sur 10 sont concernés. Il s'agit d'ailleurs d'une pratique bien courante parmi les ménages ne disposant pas de toilettes améliorées.

En définitive, il ressort du présent rapport que par endroit des efforts supplémentaires doivent être fait pour assurer un meilleur accès des populations à l'eau et à des toilettes améliorées voire privées.